

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2018 à 20h00 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Etaient présents : FEUFEU David, TALBOT Anne-Laure, AUBIN Joël, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, BOINOT Eliane, GILL Lee, LAMARCHE Catherine, REAU Jean-Christophe, GAULT Isabelle, BOUDIER Mickaël, AUBRUN Xavier, CHALEROUX Ludovic et GAILLARD Denis

Etaient absents excusés : NEANT

Secrétaire de séance : Mickaël BOUDIER

* * * * *

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1 – Enquêtes publiques : Carrière La Peyratte et Fromagerie Lescure Saint Loup

1.1 Carrière La Peyratte

Monsieur le Maire explique qu'une enquête publique a été prescrite pour la demande d'autorisation présentée par Carrières et Matériaux du Grand ouest, pour une modification des conditions d'exploitation au sein de la carrière exploitée au lieu-dit « Le Pont » sur la commune de La Peyratte. Cette enquête s'est déroulée du 06 au 20 novembre 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de cette enquête.

Après étude de ce dossier le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette demande.

1.2 Fromagerie Lescure Saint Loup

Monsieur le Maire signale qu'une enquête publique a été prescrite pour la demande d'autorisation présentée par la SAS Fromageries Lescure, relative à la demande de régularisation administrative et de projet d'extension au sein de la laiterie exploitée sur la commune de Saint Loup Lamairé.

Cette enquête s'est déroulée du 15 octobre au 23 novembre 2018

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de cette enquête.

Après étude de ce dossier le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette demande.

2 – DIVERS DEVIS VOIRIE

2.1 Lotissement Archère

M AUBIN Joël informe le Conseil Municipal que lors d'une précédente réunion de Conseil, des travaux devenaient nécessaires pour résoudre le problème d'évacuation des eaux de pluies rue Gilbert Billeau dans notre lotissement communal ; Après étude de ce dossier il s'avère que le procès-verbal de réception de ces travaux est daté de 2010 (phase finale), donc d'une durée de 8 ans et la Commune pourrait éventuellement utiliser sa garantie décennale pour demander réparation. Mais comme les travaux sont urgents et indispensables pour que M et Mme PALLOT ne subissent plus ces inondations chez eux, trois devis sont présentés avec deux solutions différentes pour évacuer ces eaux de pluies :

1 - L'entreprise M RY de Parthenay propose de tout refaire c'est-à-dire détruire l'enrobé et installer des nouvelles canalisations pour un montant total de 39 205 € TTC

2 -L'entreprise ROY TP propose la création d'une tranchée secondaire avec une déviation des eaux pluviales et la mise en place d'un drain en parallèle de celui existant pour favoriser l'écoulement en cas de fortes pluies, pour un montant de 5 456.76 € TTC

3 – L'entreprise CHARRON Le Tallud offre aussi une solution de réfection pour un montant de 11 400 € TTC

Après débat le Conseil Municipal décide d'opter pour la deuxième solution c'est à dire de choisir l'entreprise ROY TP et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents essentiels à son exécution rapide.

2.2 Lotissement Saint Marc

M AUBIN Joël fait part au Conseil des observations recueillies avec M BOUTHIER de l'entreprise GROUPE ETUDE SITA CONSEIL, maître d'œuvre pour ce lotissement, afin de finaliser les derniers travaux à faire : fondations des chaussées, stationnements, trottoirs circulables et espaces verts.

Des nouveaux plans ont été réalisés suite à une modification de ce marché LOT 1 VRD, une reprise des chiffrages est aussi nécessaire car un changement de revêtement est prévu afin de réduire le coût de ces travaux de finition.

Après actualisation les frais d'études liés à ce changement s'élèvent à 2 880 € TTC et ces nouveaux travaux ont été évalués à 79 265.95 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ces changements et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour remplir et signer ces nouveaux documents et devis qui seront prévus au budget 2019.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION

M RIBETTE Aurélien précise au Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été déposée de la part de l'APE du RPI Gourgé-Aubigny-Pressigny d'un montant de 570.00 €, pour faire face aux frais générés des différentes activités pédagogiques suivant leur bilan de fin d'année en déficit.

Le Conseil Municipal décide de ne pas accorder cette aide financière pour combler leur déficit mais propose d'étudier à nouveau leur demande quand ils auront un projet bien défini par rapport à une sortie ou un voyage scolaire à venir par exemple.

4 – VALIDATION ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 et 2019 (CLECT)

Suite à la nouvelle évolution des compétences de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine en 2018, à savoir :

- aménagement numérique
- transfert de la compétence planification (PLUI),
- transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- transfert de la compétence « Action en faveur des jeunes de 16 à 30 ans dans le cadre des Campus ruraux de projet répondant à la charte des Campus ruraux »

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, Après différents échanges, a évalué le montant des transferts de charges pris en compte pour l'année 2018 entre les communes membres et l'EPCI, afin que le Conseil Communautaire fixe le montant de l'attribution de compensation définitif 2018 et le montant provisoire pour l'exercice 2019

Un rapport détaillé est ainsi élaboré et transmis aux communes afin de le valider en Conseil Municipal.

Le montant des charges pour Gourgé est de 286.89 € pour l'aménagement numérique et de 3 779.00 € pour la compétence planification (PLUI) selon l'indice de pondération population 80 % et superficie 20 %, soit un total de 4 065.89 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ce rapport et ces nouvelles attributions qui s'élèvent à 28 464.11 € pour l'année 2018 et pour le même montant provisoire pour le budget 2019.

5 – CREATION DE POSTE AGENT DE MAÎTRISE

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent de maîtrise suite à l'avancement de grade de M JAMET Jean-Yves nommé à la promotion interne 2018.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre

Vu l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie C en date du 02 juillet 2018,

Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35/35ème) à compter du 1er janvier 2019.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 de la commune.

CHARGE M. le Maire de mettre à jour en conséquence le tableau des effectifs.

6 – SUPPRESSION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre,

Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE la suppression du poste d'Adjoint à temps complet (35/35ème) à compter du 1^{er} janvier 2019

CHARGE M. le Maire de mettre à jour en conséquence le tableau des effectifs,

7 – AMORTISSEMENT PARTICIPATION BALAYEUSE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2,

Vu le décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1er janvier 1999,

Considérant que les subventions d'équipement versées figurent désormais dans la catégorie des immobilisations qui doivent obligatoirement être amorties,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

de fixer à :

- un an la durée d'amortissement de la participation financière de 3 855 € versée en 2017 pour l'achat d'une Balayeuse par la Commune d'Amailloux, prévue pour une utilisation collective

8 - QUESTIONS DIVERSES

8.1 Projet Amis de Gourgé

L'Association Les Amis de Gourgé propose au Conseil Municipal de réhabiliter le bâtiment communal d'une superficie de 35 m² environ, situé au dessus de la cave voûtée à proximité de l'église, pour en faire un lieu d'accueil et d'hébergement destiné aux randonneurs : marcheurs, cyclistes....

L'Association pourrait le rénover de leurs mains bénévolement avec des matériaux fournis par la Commune, la toiture est en bon état mais les ouvertures sont à changer.

Le Conseil Municipal est favorable à cette idée, donc à suivre pour un projet financier avec demande de subventions.

8.2 Projet PLUI : référents secteurs Chambre d'Agriculture

La Communauté de Commune de Parthenay Gâtine a mandaté la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres pour réaliser le diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du PLU Intercommunal.

Le but étant de mettre à jour la liste de tous les exploitants agricoles présents sur la Commune et de mettre en place une gestion concertée et territorialisée du foncier afin d'anticiper les projets d'aménagement des collectivités.

Les référents qui ont été nommés sur la Commune sont : Sylvie MACHETEAU et Xavier AUBRUN

La Commune de Gourgé doit valider ces référents ou en compléter la liste.

Le Conseil Municipal valide cette liste et n'a pas d'autres volontaires à ce jour pour en faire partie.

Ces référents vont dans un premier temps établir la première phase de collecte et dans un second temps organiser une réunion avec l'ensemble des agriculteurs de la Commune de Gourgé.

8.3 P'tite Marmite : réfection volets restaurant

Les nouveaux gérants du restaurant demandent que les volets roulants soient changés car ils sont en mauvais état.

8.4 Le Grand Bois : ordures ménagères régulières dépôts sauvages

Mme BOINOT Eliane signale le dépôt sauvage régulier des ordures ménagères toujours au même endroit à savoir à l'emplacement des bornes de tri existantes : verres, cartons, etc...

Dates à retenir :

18 janvier : Pot de fin d'année personnel communal

25 janvier : Vœux nouveaux arrivants à 20 h 00

Fin de la réunion à 21 h 30 mn

Rappel des délibérations du 28 novembre 2018

- 1- Enquêtes publiques : carrière La Peyratte et Fromagerie Lescure Saint Loup**
- 2- DIVERS DEVIS VOIRIE**
- 3- DEMANDE DE SUBVENTION**
- 4- VALIDATION ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 et 2019 (CLECT)**
- 5- CREATION DE POSTE AGENT DE MAÎTRISE**
- 6- SUPPRESSION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**
- 7- AMORTISSEMENT PARTICIPATION BALAYEUSE**
- 8- QUESTIONS DIVERSES**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	TALBOT Anne-Laure	AUBIN Joël	RIBETTE Aurélien	GIRARD Jean-Luc
AUBRUN Xavier	BOINOT Eliane	BOUDIER Mickaël	CHALEROUX Ludovic	GAILLARD Denis
GAULT Isabelle	GILL Lee	LAMARCHE Catherine	REAU Jean-Christophe	